



*Délibérations de la Mairie de Changé
Du 16 février 2006*

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2006

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 16 février 2006, pour le 24 février 2006 à 20 heures.

Ordre du jour :

- 1°) *Examen et approbation des comptes administratifs 2005 :*
 - a) *Ville*
 - b) *Assainissement Collectif*
 - c) *Assainissement Individuel*
 - d) *Régie de Transport*
 - e) *Lotissement Les Noyers*
- 2°) *Approbation des comptes de gestion 2005 (Ville – Assainissement Collectif et Individuel – Régie de Transport, Lotissement Les Noyers, C.C.A.S.)*
- 3°) *Débat d’Orientation Budgétaire Ville*
- 4°) *Débat d’Orientation Budgétaire*
 - a) *Assainissement Collectif*
 - b) *Individuel*
- 5°) *Vote des Subventions 2006*
- 6°) *Personnel Communal :*
 - a) *Modification du tableau des emplois*
 - b) *Besoin saisonnier*
- 7°) *Transfert du S.P.A.N.C. : convention de mise à disposition*
- 8°) *Urbanisation du secteur de la Grouas : Modalité de la concertation et lancement de l’Urbanisation sous forme de Z.A.C.*
- 9°) *Z.A.C du secteur 4 AUA de la Grouas : Procédure de consultation d’aménageurs*
- 10°) *Z.A.C. du secteur 4 AUA de la Grouas : Création d’une Commission Municipale*
- 11°) *Affaires diverses*
- 12°) *Questions diverses.*

L’an deux mil six, le vingt quatre février, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 16 février 2006, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES, Maire.

Présents : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, FOUCAULT, MAUBERT, GASNIER, TRAHARD, LAUNAY, LANGOULANT, BEDOUET, CUSSAC, DAVID, DORLÉANS, LEVEAU, METTAY, ROUMENS, TRAVERS, BIGOT, BOUGARD, CHANROUX, GUIVARCH.

Excusés et Représentés : Mmes et MM. BESSIÈRE, LONGEAU, VIALLEFONT, BUTET, MESNEL, RENAUT.

Absente : Mme BARBARAY

Pouvoirs :
Mme BESSIÈRE à M. BLOTTIÈRE
M. LONGEAU à Mme DAVID
Mme VIALLEFONT à M. LAUNAY
M. BUTET à M. GUIVARCH
Mme MESNEL à M. BOUGARD
Mme RENAUT à M. CHANROUX

Monsieur LANGOULANT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 janvier 2006 a été approuvé à l’unanimité.

Mme FROGER informe le Conseil Municipal du décès de Madame GIBAUT Suzanne, ancienne Conseillère Municipale et membre du C.C.A.S, sous les mandats de Messieurs BREDON et GARREAU, Maires. M. DESBORDES demande au Conseil Municipal d’observer une minute de silence à sa mémoire.

1°) a) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - VILLE

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	802 187.69	70 Produits des serv., du dom.	316 166.10
012 Charges de personnel et assim.	1 707 093.03	73 Impôts et taxes	2 557 016.49
65 Autres ch.de gestion courante	617 942.30	74 Dotations et subventions	1 013 671.09
		75 Autres produits de gestion courante.	34 130.78
014 Atténuation de prod. (sf ICNE 762)	118.00	013 Atténuation de ch. (sf ICNE 6611)	43 803.40
Total dépenses de gestion des services	3 127 341.02	Total recettes de gestion des services	3 964 787.86
Resultat non financier :		837 446.84	
66 Charges financières (sf ICNE 6611)	252 084.16	76 Produits financiers (sf ICNE 762)	93.40
Resultat courant financier :		-251 990.76	
67 Charges exceptionnelles	89 915.46	77 Produits exceptionnels	6 381.94
		7911 Indemnités de sinistre	16 273.23
Resultat exceptionnel :		-67 260.29	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	I 3 469 340.64	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	II 3 987 536.43
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT (=I-II)		518 195.79	
DEFICIT (=I-II)			

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (1)			
Transferts entre sections dont :		Transferts entre sections dont :	
c/6741 Subventions en nature		72 Travaux en régie	
675 VNC des immob. cédées	1 524.04	776 Moins-values/cessions	
676 Plus-values/cessions		777 Subv. d'inv. transférées	
68 Dot.aux amort. et aux provisions	241 810.78	78 Reprises sur provisions	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts	63 520.00	79 (sf. 7911) Transferts de charges	132 300.00
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		6611 ICNE N-1 contrep./emprunts	54 933.80
Autres (1).....	83 300.00	762 ICNE de l'exercice/prêts	
		Autres (1).....	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 390 154.82	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 187 233.80
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : POSITIF (=IV-III)		202 921.02	
NEGATIF (=III-IV)			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1=I+III	3 859 495.46	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2=II+IV	4 174 770.23
--	---------------------	--	---------------------

	Mandat et titres émis (col 1)	Résultat reporté N-1 (col. 2)	CUMUL SECTION =(col. 1+2)	Restes à réaliser N
Dépenses	A1 3 859 495.46	D002	3 859 495.46	
Recettes	A2 4 174 770.23	R002 370 000.00	4 544 770.23	

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses financières		Ressources propres externes	
10 Reversement de dotations		10 Dotations et fonds propres (sf 1068)	291 407.11
13 Remboursement de subv.		138 subv. d'invest. non affectées	
16 Rembt d'emprunts (sf ICNE 1688)	306 372.69	27 Rembt de prêts (sf ICNE 2768)	
26 Acquisition de participations		Ressources externes (autres que ressources propres)	
27 Prêts et immob. fin. (sf ICNE 2768)		- définitives :	
Dépenses d'équipement		13 Subventions (sauf 138)	288 331.71
Total c/20,21 et 23 (en opérations et hors opérations)	1 369 293.96	- non définitives :	
		16 Emprunts et dettes (sf ICNE 1688)	785 000.00
45 Opérations pour c/ de tiers		45 Opérations pour c/ de tiers	
		Total c/20, 21 et 23	
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	V 1 675 666.65	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	VI 1 364 738.82
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)			310 927.83

OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION (1)			
Opérations patrimoniales	VII 2 044 811.18	Opérations patrimoniales	VIII 2 044 811.18
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (2)			
<i>Transferts entre sections dont :</i>		<i>Transferts entre sections dont :</i>	
139 Reprise sur subventions		Provisions (14,15,29,39,49,59)	
14,15,29,39,49,59, sur provisions		19 Plus-values de cessions	
19 Moins-values de cessions		28 Amortissement des immob.	147 350.78
28 Amortissement des immob.		20,21,23,26,27 Sortie d'actif	1 524.04
20,21,23 Travaux en régie		45 Opérations pour compte de tiers	
		481 Amortissement des ch. à répartir	94 460.00
481 Charges à répartir	132 300.00	1688 ICNE de l'exercice/emprunts	63 520.00
2768 ICNE de l'exercice/prêts		2768 ICNE N-1 contrepassés/prêts	
1688 ICNE N-1 contrepassés/empts	54 933.80	Autres (1).....	83 300.00
Autres (1).....			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	IX 187 233.80	TOTAL RECETTES D'ORDRE DE SECTION A SECTION	X 390 154.82
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE :			202 921.02
<i>(solde des opérations d'ordre de section à section = X - IX, précédé du signe - si négatif)</i>			

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE B1=V+VII+IX	3 907 711.63	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE B2=VI+VIII+X	3 799 704.82
---	---------------------	--	---------------------

	Mandats et titres émis (col.1)	Solde d'exécution N-1 (col.2)	CUMUL SECTION (col.1+2)	Restes à réaliser N
Dépenses	B1 3 907 711.63	D001 452 353.99	4 360 065.62	277 237.79
Recettes	B2 3 799 704.82	R001	3 799 704.82	158 290.54
Affectation	R1068 306 537.82		* 4 106 242.64	

Monsieur le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité

1)° COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A - SECTION D'EXPLOITATION - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	61 263.64	70 Ventes de produits ...	241 141.31
012 Charg. pers. et frais assimilés	56 357.76	73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante	441.56	74 Subventions d'exploitation	11 969.00
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	118 062.96	Total recettes de gestion des services	253 110.31
66 Charges financières	25 074.80	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	286.80	77 Produits exceptionnels	43.60
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	143 424.56	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	253 153.91
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :	EXCEDENT		109 729.35
	DEFICIT		

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL MANDATS D'ORDRE	166 502.79	TOTAL TITRES D'ORDRE	71 711.42
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :	POSITIF		
	NEGATIF		94 791.37

TOTAL DES MANDATS DE L'EXERCICE	309 927.35	TOTAL DES TITRES DE L'EXERCICE	324 865.33
--	-------------------	---------------------------------------	-------------------

POUR INFORMATION, RESULTAT REPORTE DE N-1			
D 002		R 002	29 291.37

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION (4)	309 927.35	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION (4)	354 156.70
--	-------------------	--	-------------------

(1) Ce chapitre n'existe pas en M49.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (Y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27)	73 805.77	Fonds propres d'origines externe (c/10 sauf c/106)	
Dépenses d'équipement (c/20,21 et 23)	70 376.27	Recettes d'équipement (c/20,21 et 23) (1)	
		Recettes financières (c/26,27)	
		Subvention d'équipement reçus (c/13)	6 320.00
		Emprunts et dettes (c/16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations aux travaux pour le compte de tiers	
TOTAL DEPENSES REELLES	144 182.04	TOTAL RECETTES REELLES	6 320.00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)			137 862.04

OPERATIONS D'ORDRE : (2)			
à l'intérieur de la section de section à section	71 711.42	à l'intérieur de la section de section à section	166 502.79
TOTAL DES MANDATS D'ORDRE	71 711.42	TOTAL DES TITRES D'ORDRE	166 502.79
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE : (Dépenses d'ordre - Recettes d'ordre)			94 791.37

AFFECTATION N-1 (3)			
c/ 1064 (plus values de cessions)			
c/ 1068 (couverture du besoin de financement)			
c/ 1068 (affectation complémentaire)			35 000.39

TOTAL DES MANDATS DE L'EXERCICE	215 893.46	TOTAL DES TITRES DE L'EXERCICE	207 823.18
--	-------------------	---------------------------------------	-------------------

POUR INFORMATION, SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1			
D001	31 668.39	R001	

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	247 561.85	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	207 823.18
--	-------------------	--	-------------------

Monsieur le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité

1°) c) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A - SECTION D'EXPLOITATION - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	38 467.41	70 Ventes de produits ...	38 222.46
012 Charg. pers. et frais assimilés		73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante		74 Subventions d'exploitation	
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	1 065.00
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	38 467.41	Total recettes de gestion des services	39 287.46
66 Charges financières	15 436.17	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	46 146.24
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	53 903.58	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	85 433.70
SOLDE DES OPERATIONS REELLES :	EXCEDENT		31 530.12
	DEFICIT		

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL MANDATS D'ORDRE	62 538.82	TOTAL TITRES D'ORDRE	46 207.83
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :	POSITIF		16 330.99
	NEGATIF		

TOTAL DES MANDATS DE L'EXERCICE	116 442.40	TOTAL DES TITRES DE L'EXERCICE	131 641.53
--	-------------------	---------------------------------------	-------------------

POUR INFORMATION, RESULTAT REPORTE DE N-1			
D 002	3 178.00	R 002	

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION (4)	119 620.40	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION (4)	131 641.53
--	-------------------	--	-------------------

(1) Ce chapitre n'existe pas en M49.

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS
(Y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27)	29 527.17	Fonds propres d'origines externe (c/10 sauf c/106)	
Dépenses d'équipement (c/20,21 et 23)	750.00	Recettes d'équipement (c/20,21 et 23) (1)	
		Recettes financières (c/26,27)	
		Subvention d'équipement reçus (c/13)	
		Emprunts et dettes (c/16)	
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations aux travaux pour le compte de tiers	
TOTAL DEPENSES REELLES	30 277.17	TOTAL RECETTES REELLES	
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT : (Dépenses réelles - Recettes réelles)			30 277.17

OPERATIONS D'ORDRE : (2)			
à l'intérieur de la section		à l'intérieur de la section	
de section à section	46 207.83	de section à section	62 538.82
TOTAL DES MANDATS D'ORDRE	46 207.83	TOTAL DES TITRES D'ORDRE	62 538.82
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE : (Dépenses d'ordre - Recettes d'ordre)			16 330.99

AFFECTATION N-1 (3)			
c/ 1064 (plus values de cessions)			
c/ 1068 (couverture du besoin de financement)			
c/ 1068 (affectation complémentaire)			

TOTAL DES MANDATS DE L'EXERCICE	76 485.00	TOTAL DES TITRES DE L'EXERCICE	62 538.82
--	------------------	---------------------------------------	------------------

POUR INFORMATION, SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1			
D001		R001	4 707.42

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	76 485.00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)	67 246.24
--	------------------	--	------------------

Monsieur le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité

1°) d) COMPTE ADMINISTRATIF 2005 - REGIE DE TRANSPORT

A - SECTION D'EXPLOITATION - REALISATIONS
(y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général	43 740.21	70 Ventes de produits ...	10 279.70
012 Charg. pers. et frais assimilés	13 576.31	73 Produits issus de la fiscalité (2)	
65 Autres ch.de gestion courante		74 Subventions d'exploitation	45 000.00
014 Atténuation de produits		75 Autres produits de gestion courante.	
		013 Atténuations de charges	
Total dépenses de gestion des services	57 316.52	Total recettes de gestion des services	55 279.70
66 Charges financières		76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
69 Impôts sur les bénéfices et assimilés (1)			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	57 316.52	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	55 279.70
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT			
DEFICIT		2 036.82	

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (3)			
TOTAL MANDATS D'ORDRE		TOTAL TITRES D'ORDRE	
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : POSITIF			
NEGATIF			

TOTAL DES MANDATS DE L'EXERCICE	57 316.52	TOTAL DES TITRES DE L'EXERCICE	55 279.70
--	------------------	---------------------------------------	------------------

POUR INFORMATION, RESULTAT REPORTE DE N-1			
D 002		R 002	3 137.67

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION (4)	57 316.52	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION (4)	58 417.37
--	------------------	--	------------------

(1) Ce chapitre n'existe pas en M49.

Monsieur le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité

1°) e) COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT DES NOYERS

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES			
011 Charges à caractère général	57 901.15	70 Produits des serv., du dom.	
012 Charges de personnel et assim.		73 Impôts et taxes	
65 Autres ch. de gestion courante		74 Dotations et subventions	
		75 Autres produits de gestion courante.	
014 Atténuation de prod. (sf ICNE 762)		013 Atténuation de ch. (sf ICNE 6611)	
Total dépenses de gestion des services	57 901.15	Total recettes de gestion des services	
Resultat non financier :		-57 901.15	
66 Charges financières (sf ICNE 6611)		76 Produits financiers (sf ICNE 762)	
Resultat courant financier :			
67 Charges exceptionnelles		77 Produits exceptionnels	
		7911 Indemnités de sinistre	
Resultat exceptionnel :			
TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	I 57 901.15	TOTAL RECETTES REELLES DE L'EXERCICE	II
SOLDE DES OPERATIONS REELLES : EXCEDENT (=II-I)		DEFICIT (=I-II)	
		57 901.15	

OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION (I)			
<i>Transferts entre sections dont :</i>		<i>Transferts entre sections dont :</i>	
603 Variation des stocks		72 Travaux en régie	
c/6741 Subventions en nature		713 Variation des stocks	
675 VNC des immob. cédées		776 Moins-values/cessions	
676 Plus-values/cessions		777 Subv. d'inv. transférées	
68 Dot. aux amort. et aux provisions		78 Reprises sur provisions	
6611 ICNE de l'exercice/emprunts		79 (sf. 7911) Transferts de charges	
762 ICNE N-1 contrepassés/prêts		6611 ICNE N-1 contrepassés/emprunts	
Autres (1).....		762 ICNE de l'exercice/prêts	
		Autres (1).....	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : POSITIF (=IV-III)		NEGATIF (=III-IV)	

TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE A1=I+III	57 901.15	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE A2=II+IV	
--	------------------	--	--

	Mandat et titres émis (col 1)	Résultat reporté N-1 (col. 2)	CUMUL SECTION =(col. 1+2)	Restes à réaliser N
Dépenses	A1 57 901.15	D002	57 901.15	
Recettes	A2	R002 82 063.35	82 063.35	

Monsieur le Maire étant sorti, le compte administratif est adopté à l'unanimité

2°) COMPTES DE GESTION DU RECEVEUR – BUDGET 2005

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs et Supplémentaires de l'exercice 2005 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2005,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2004, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les comptes de la Ville, du Service Assainissement Individuel, du service de l'Assainissement Collectif, de la Régie de Transport, du C.C.A.S., du Lotissement des Noyers, sont identiques à ceux des comptes administratifs ;

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} Janvier 2005 au 31 Décembre 2005, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2005 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2005 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Adopté à l'unanimité.

3°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2006 – BUDGET VILLE

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet à l'assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du Budget Primitif.

I – ÉVOLUTION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

1) Principaux constats

L'amélioration de la situation financière de la Commune se confirme. Elle repose sur une bonne maîtrise des charges de fonctionnement courant. Les ressources fiscales augmentent à un rythme très convenable (+ 8 %). Les dépenses de fonctionnement ne croissent pas plus vite que les recettes. Conséquence de la renégociation de la dette (3 720 599 € en 2004 et 2 004 253 € en 2005), les charges financières nettes sont en très fort recul de même que le remboursement en capital des emprunts. La capacité d'autofinancement se maintient au niveau de 2004 (elle avait progressé de 29 %). La réduction des dépenses d'investissement se poursuit, si bien que le financement des opérations d'équipement ne soulève pas de difficulté particulière. Tous les ingrédients d'une consolidation de cette santé financière retrouvée semblent désormais réunis pour peu que la rigueur de gestion continue d'être au cœur des préoccupations.

2) Evolution des charges et des produits

a) les charges

Les charges à caractère général (C/011) ont augmenté de 6,7 %, hausse due essentiellement à des factures d'électricité et de gaz 2004 payées en 2005 parvenues après la clôture de l'exercice 2004. Les charges de personnel (C/012) ont progressé de 6,50 % (5,70 % en 2004) du fait de la municipalisation du service emploi (embauche de la secrétaire de l'Association), la réintégration d'un agent qui était en disponibilité, de la transformation d'un emploi C.E.C. en Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles ainsi que l'embauche d'un Agent d'Entretien aux écoles maternelles. Cependant, on peut noter que les charges de personnel demeurent modestes, comparées à la moyenne régionale constatée dans les communes appartenant à la même strate démographique (310 €/habitant contre 368 €). Les charges de gestion courante, essentiellement les subventions aux associations et les participations (service incendie) n'ont progressé que de 0,08 %. Les charges financières (intérêts des emprunts) n'ont augmenté que de 2 %, après avoir chuté de 24 % en 2004 suite à la renégociation de la dette. Le remboursement du capital des emprunts n'augmente que de 0,50 %.

b) les produits

Les produits des services et du Domaine sont en baisse de 2,5 % du fait de la diminution du reversement des salaires des budgets annexes (budget assainissement individuel). Cependant, on note une progression (+ 4 %) des droits des services périscolaires (restaurants et garderies). Les ressources fiscales (impôts locaux et taxes) progressent assez sensiblement (+ 5 %) dues à l'augmentation du produit des impôts locaux (+ 8 %) (nouveaux habitants et actualisation des bases) ainsi que la taxe additionnelle aux droits de mutation (+ 13 %). La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, stagne (+0,90 %) alors que la Dotation Nationale de Péréquation augmente de 5 % afin de compenser la D.G.F. qui est très inférieure au montant perçu par des communes de même strate démographique. Les autres produits de gestion courante (C/75) et les atténuations de charges (C/13) (remboursement de la rémunération du personnel) sont constants par rapport à 2004.

3) le financement des investissements :

Compte tenu des restes à réaliser, le financement des investissements de 2005 a été assuré essentiellement par le F.C.T.V.A. (229 022 €) par les subventions, dotations et Taxe Locale d'Équipement (310 669 €) et les emprunts 735 000 € dont 350 000 € pour les nouveaux ateliers municipaux, soit une augmentation de 22 % par rapport à 2004, emprunts qui avaient chuté de 45 % par rapport à 2003.

La persistance d'une politique d'investissement en phase avec les moyens financiers dont dispose la Collectivité, commence à porter ses fruits.

4) l'endettement

L'endettement au 1.1.2006 est de 7 683 000 € contre 7 218 000 € en 2004, soit 1 432 € par habitant pour une moyenne régionale de 1 100 € / habitant pour les communes de la même strate démographique.

Le ratio-endettement / épargne brute demeure à 18 ans, compte tenu de l'emprunt de 350 000 € destiné à acquérir le nouvel atelier municipal et de l'emprunt de 385 000 € contracté pour les travaux 2005.

Cependant, du fait de la renégociation de la dette, les annuités 2006 vont diminuer malgré ces nouveaux emprunts (- 50 000 € environ).

5) les marges de manœuvre

La progression des ressources fiscales est non négligeable (+ 5 %). Celles-ci représentent 40 % des recettes de fonctionnement, ce qui assure une certaine autonomie de gestion à la Commune, d'autant qu'elles ne sont composées que d'impôts sur les ménages.

La stabilisation de la pression fiscale en 2004 et 2005 semble opportune si l'on compare l'effort fiscal sollicité des contribuables de la Commune par rapport à ce que l'on observe en moyenne sur la région, mais aussi sur la C.U.M. (ex. : T.H. 16,42 % à Changé, moyenne région 14,32 %, C.U.M. : 15,40 %).

Cette situation réduit les marges de manœuvre de la Commune et la contraint à donner la priorité à l'augmentation des bases par l'accroissement de la population. L'approbation du nouveau Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) et la création en 2005 de deux Plans d'Aménagement d'Ensemble (P.A.E.) vont dans ce sens.

II – BILAN DES INVESTISSEMENTS 2005

1) travaux liés aux affaires scolaires

- acquisition de matériel et de mobilier scolaire pour les écoles primaires et maternelles
- création d'une garderie à l'Ecole Maternelle de l'Auneau
- travaux d'entretien des différentes écoles communales

2) travaux liés à la sécurité routière

- réalisation du giratoire R.D. 92 / Masnière
- réfection des chemins ruraux
- marquage et signalisation horizontale
- travaux d'éclairage public dans les lotissements
- aménagement des abords des écoles

3) autres travaux :

- réfection des enduits des locaux techniques, salle de judo et bibliothèque
- réfection de trottoirs dans les lotissements
- réaménagement du cimetière
- arrosage d'un terrain de football
- réfection de la façade du Gymnase Louison Bobet

4) acquisitions de matériel

- matériel de voirie (balayeuse)
- matériel espaces verts
- minibus

III – ORIENTATIONS 2006

Sous réserve des possibilités financières de la Commune, priorité sera donnée :

1) Aménagement de l'Espace

- création de la zone de la Grouas (choix d'un aménageur privé) et premières ébauches d'aménagement.
- étude sur la faisabilité d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et en perte d'autonomie
- acquisitions foncières
- réalisation de la 2^{ème} et 3^{ème} tranche du secteur de la Masnière
- réalisation du lotissement de Boyère
- étude d'implantation de logements sociaux sur le secteur de l'Auneau

2) Social et Emploi

- adhésion à la Mission Locale pour les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans
- adhésion au comité de pilotage des Maisons de l'Emploi
- favoriser l'accueil des entreprises sur la commune
- pérennisation d'un emploi C.E.C.

3) Enfance – Jeunesse

- création d'un parc multi-sports
- présentation d'un dossier skate-park à la Communauté de Communes
- relance du Relais Assistantes Maternelles (R.A.M)

4) Bâtiments

- extension et rénovation du groupe scolaire primaire de l'Epau (programme sur les 3 ans à venir)
- finition de la rénovation du Cosec Louison Bobet
- reprise des études de l'extension du gymnase de l'Auneau et de la salle de tennis de table

5) Voirie

- dissimulation des réseaux EDF , France Télécom et éclairage public de la Grande Rue, rue de la Tannerie et Impasse Hautéclair
- étude de l'aménagement de la Grande Rue entre la place de l'Eglise et la rue des Anémones
- trottoirs de l'avenue Jean Jaurès et éclairage public
- aménagement paysager du giratoire RD 92/Masnière (P.A.E)

6) Assainissement – Environnement

- réhabilitation de la station d'épuration
- amélioration du fleurissement de la commune

7) Vie Associative et Communication

- remplacement du panneau d'information de la plaine de jeux
- étude des salles annexes

4°) a) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE- ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2006, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

	2004	2005
Dépenses de Fonctionnement	181 010,39	309 927,35
011 Charges à caractère général	39 421,16	61 263,64
012 Charges de personnel	55 017,36	56 357,76
65 Autres charges de gestion	4,51	441,56
66 Charges financières	37 627,64	32 297,28
67 Charges exceptionnelles	279,69	286,80
68 Dotations aux Amortissements et Produits	48 660,03	159 280,31
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire		
Recettes de Fonctionnement	245 302,15	354 156,70
704 Travaux de Branchement	19 426,70	40 980,57
7061 Redevances Assainissement	165 654,25	200 160,74
66 Charges financières	11 022,89	9 222,87
74 Subventions d'exploitation	12 187,00	11 969,00
77 Produits exceptionnels	9 679,25	43,60
777 Amortissements subventions		62 488,55
002 Excédent de fonctionnement	27 332,06	29 291,37

	2004	2005
Dépenses d'Investissements	111 634,23	247 561,85
13 Subventions	9 670,47	62 488,55
16 Remboursement d'Emprunts	81 623,14	83 028,64
20-21 Acquisitions de Biens		
23 Travaux	20 340,62	70 376,27
001 Déficit reporté		31 668,39
Recettes d'Investissements	79 965,84	207 823,18
10 Dotations		35 000,39
13 Subventions	5 030,00	6 320,00
16 Emprunts	9 222,87	7 222,48
28 Amortissements des Immobilisations	48 660,03	159 280,31
001 Excédent	17 052,94	

II - LA DETTE

Au 1er Janvier 2006, elle est de 519 703,25 €

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2006 est de 99 125,17 € se répartissant en 21 809,40 € d'intérêts et de 77 315,77 € en remboursement de capital.

III - TAXES D'ASSAINISSEMENT

La redevance est applicable à la quantité d'eau consommée.

Pour 2006: redevance le m³ 1,35 HT (TVA à 5,5%)
Taxe de raccordement 1 566,00 HT (TVA à 5,5%)

IV - PROGRAMME 2006

- ◆ Renforcement du réseaux 250 le long du Gué Carré par un diamètre 300.
- ◆ Suppression poste de la Chenardière.
- ◆ Assainissement collectif Boyère.

Réhabilitation station épuration.

4°) b) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2006, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGETAIRES

	2004	2005
Dépenses de Fonctionnement	133 445,98	119 620,40
011 Charges à caractère général	22 247,03	38 467,41
012 Charges de personnel	9 301,53	
65 Autres charges de gestion	75,52	
66 Charges financières	19 435,32	18 273,01
67 Charges exceptionnelles	0,92	
68 Dotations aux Amortissements et Produits	77 761,26	59 701,98
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire	4 624,40	3 178,00
Recettes de Fonctionnement	130 267,98	131 641,53
7061 Redevances Assainissement	34 303,70	38 222,46
66 Charges financières	3 337,48	3 061,64
74 Subventions d'exploitation		
77 Produits exceptionnels	42 000,41	46 146,24
777 Quote-part subventions investissement	50 026,39	43 146,19
002 Excédent de fonctionnement		

	2004	2005
Dépenses d'Investissements	184 833,42	76 485,00
13 Subventions	50 026,39	43 146,19
16 Remboursement d'Emprunts	32 561,93	32 588,81
23 Travaux	17 853,90	
Autres Dépenses (dt déficit reporté)	84 391,20	750,00
Recettes d'Investissements	189 540,84	67 246,24
13 Subventions	108 717,94	
16 Emprunts	3 061,64	2 836,84
001 Excédent		4 707,42
28 Amortissements des Immobilisations	77 761,26	59 701,98

II - LA DETTE

Au 1er Janvier 2006, elle est de 422 265,17 €

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2006 est de 44 352,64 € se répartissant en 14 528,17 € d'intérêts et de 29 824,47 € en remboursement de capital.

III - PROGRAMME 2006

Au 1^{er} janvier 2006, la commune de Changé a transféré à la communauté de communes de Sud-Est du Pays Manceau le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

Afin d'assurer la continuité du service existant sur la commune de Changé et compte tenu du délai nécessaire à la mise en place effective du service sur l'ensemble du territoire communautaire, la ville de Changé et la Communauté de Communes se sont accordés à titre transitoire, sur une mise à disposition des services municipaux de Changé. Une convention sera conclue pour une année, soit du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006. Le montant prévisionnel du coût de cette mise à disposition s'élève à 20 000 € (18 000 € de salaires et charges salariales, et 2 000 € d'entretien et réparation). En 2006, la commune fera, pour son propre compte, 3 000 € de vidange d'installations individuelles non réalisées en 2005.

5°) SUBVENTIONS 2006		
SUBVENTIONS	2005	2006
ASSOCIATIONS		
Amicale Personnel Communal	3 725,00	4 470,00
Mutuelle du Personnel		2 500,00
Amicale Promeneurs Changéens	415,00	425,00
A C P G	290,00	300,00
Association Familles Rurales	7 820,00	7 820,00
Ainés Ruraux	1 115,00	1 140,00
Centre François Rabelais	327 978,00	342 888,00
(Détail : Subvention communale	211 500,00	222 329,00
Subvention CAF	102 578,00	106 659,00
Location de salles)	13 900,00	13 900,00
Collège Foyer	320,00	330,00
UNSS	220,00	225,00
Transport	395,00	405,00
CDI	295,00	300,00
Coopérative Ecole Maternelle	455,00	455,00
" Transport	950,00	950,00
Coopérative Ecole Primaire	500,00	500,00
" Classe de Mer	12 000,00	10 000,00
" Stage de Danse	480,00	480,00
" Classe Défi Lecture	0,00	450,00
" Spectacle Noël	900,00	900,00
" Concert - Atelier théâtre	0,00	500,00
Comité des Anciens	7 000,00	8 400,00
Comité de Jumelage	2 365,00	2 425,00
Ecole de Musique	28 420,00	30 500,00
F N A C A	295,00	300,00
Gymnastique Volontaire	275,00	280,00
Amicale des Jardiniers Changéens	155,00	160,00
Rétro Motocyclettes Sarthoises	935,00	960,00
Sapeurs Pompiers	1 975,00	2 025,00
Section de Pêche Epinoche	560,00	575,00
Les Amis du Lavoir	80,00	85,00
10 KM de Changé	510,00	525,00
Prévention Routière	100,00	105,00
SOUS-TOTAL	400 528,00	421 378,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES		
Arabesque	4 140,00	4 245,00
Harmonie	1 605,00	1 645,00
Renaissance	2 720,00	2 790,00
SOUS-TOTAL	8 465,00	8 680,00
ASSOCIATIONS SPORTIVES		
A C T C /Cyclotouriste	1 900,00	1 940,00

B B C /Basket Ball	2 760,00	2 815,00
C S C /Football	2 710,00	2 765,00
E C C /Cyclisme	1 040,00	1 060,00
Judo	1 545,00	1 575,00
Tennis	1 125,00	1 150,00
Tennis de Table	1 340,00	1 370,00
Aïki Tai dô	405,00	415,00
Twirling Bâton	765,00	780,00
SOUS-TOTAL	13 590,00	13 870,00
SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES		
Provisions	2 500,00	7 800,00
<i>Les Amis du Lavoir (régularisation subvention 2001)</i>	75,00	
<i>Collège J. Peletier (foot féminin)</i>	1 000,00	
<i>Classe de Mer (subvention d'équilibre)</i>	800,00	
<i>Mutuelle du Personnel</i>	800,00	
Association France Alzheimer	0,00	100,00
Vie Libre	0,00	100,00
Masc 72	0,00	100,00
Croix Rouge Asie du Sud-Est	1 500,00	
ADAPT St Saturnin	100,00	
France Adot 72	100,00	
SOS Mucoviscidose	100,00	
Moto-Culture		100,00
SOUS-TOTAL	4 475,00	8 200,00
TOTAL GENERAL	427 058,00	452 128,00

6°) a) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2006 ou des agents lauréats d'un concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires Territoriaux,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 88-547 du 6 Mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de maîtrise,

Vu le Décret n° 88-554 du 6 Mai 1988 modifié portant statut particulier des cadres d'emploi des Agents Techniques Territoriaux,

Vu le Décret n° 92-849 du 28 Août 1992 modifié portant statut particulier des Agents Sociaux,

Vu le Décret n° 92-850 du 28 Août 1992 modifié portant statuts particuliers des Agents Spécialisés des Ecoles Maternelles,

Vu le Décret n° 94-732 du 24 Août 1994 modifié portant statut particulier des Agents de Police Municipaux,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la ville de Changé en date du 14 Février 2006,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer les postes suivants :

1) Avancement de grade : (Tableau d'avancement)

- Agent de maîtrise qualifié (Voirie) → Agent de Maîtrise Principal (TC) à compter du 1.04.06
- Agent de maîtrise (Assainissement) → Agent de Maîtrise Qualifié (TC) à compter du 1.01.06
- Agent Technique (Bâtiment) → Agent Technique Qualifié (TC) à compter du 1.04.06
- Agent Technique Qualifié (Bâtiment) → Agent Technique Principal (TC) à compter du 1.04.06
- Agent Technique Qualifié (Transport) → Agent Technique Principal (TNC : 21 h) à c/du 1.04.06
- Agent Technique Qualifié (Restaurant) → Agent Technique Principal (TNC : 29 h) à c/du 1.04.06
- Agent Technique Qualifié (Garage) → Agent Technique Principal (TC) à compter du 1.04.06
- Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 2^{ème} Classe → Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1^{ère} Classe (TC) à compter du 1.01.06
- Agent Social Qualifié 2^{ème} Classe (Restaurant) → Agent Social Qualifié 1^{ère} Classe (TNC 30 h) à compter du 1.04.06
- Gardien de Police Principal → Brigadier et Brigadier Chef (TC) à compter du 1.04.06

2) Avancement de grade (lauréat d'un concours)

- Agent Technique (Espaces Verts) → Agent Technique Qualifié (TC) à compter du 1.04.06

3) Changement de cadre d'emploi (lauréat d'un concours)

- Agent Technique Qualifié (Espaces Verts) → Agent de Maîtrise (TC) à compter du 1.04.06.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au Budget Primitif 2006 – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité

6°) b) PERSONNEL COMMUNAL : BESOINS SAISONNIERS – RECRUTEMENT D'UN AGENT TECHNIQUE

Conformément à l'Article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, afin de compléter pour des besoins saisonniers, l'équipe des agents chargés des Espaces Verts, Monsieur le Maire propose le recrutement d'un Agent Technique temporaire pour une durée de 6 mois. Celui-ci sera rémunéré sur l'indice brut du 1^{er} échelon du grade d'Agent Technique.

Les dépenses seront imputées au chapitre 64 du Budget Primitif 2006.

Adopté à l'unanimité.

7°) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (S.P.A.N.C.) : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA COMMUNE DE CHANGÉ

Par délibération en date du 19 Décembre 2005 la Commune de Changé a transféré à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau son Service Public d'Assainissement Non Collectif (S.P.A.N.C.) créé en 2001.

Confrontés d'une part à la nécessité d'assurer la continuité du service existant sur la Commune de Changé et d'autre part, au délai incompressible nécessaire à la mise en place effective du service sur l'ensemble du territoire communautaire, la Ville de Changé et la Communauté de Communes se sont accordées, à titre transitoire, sur une mise à disposition des services municipaux de Changé. Une convention conclue pour une année, soit du 1^{er} Janvier 2006 au 31 Décembre 2006 doit être conclue entre les deux parties,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire de la Ville de Changé en date du 14 Février 2006,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil Municipal, afin de signer ladite convention.

Adopté à l'unanimité

8°) URBANISATION DU SECTEUR DE LA GROUAS : MODALITÉS DE LA CONCERTATION ET LANCEMENT DE L'URBANISATION SOUS FORME DE ZAC :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que :

Le Plan Local d'Urbanisme, approuvé par délibération en date du 26 février 2004 a défini **une zone à urbaniser 4AUa sur le secteur de La Grouas et de la partie restante qui est en secteur AU**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

Il est nécessaire de réaliser des études préalables et pré-opérationnelles afin de définir plus précisément la partie d'aménagement de la zone et les moyens d'aménagement à mettre en œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

D'engager la réflexion sur l'aménagement de cette zone, afin de parvenir à la définition d'un parti d'aménagement et du programme correspondant.

De retenir dès à présent, compte tenu des réflexions menées, des contraintes de maîtrise foncière, du mode de financement envisageable et des possibilités offertes par le Code de l'urbanisme, la Zone d'Aménagement Concerté comme mode opératoire de réalisation de l'opération d'aménagement sur l'ensemble du secteur.

D'ouvrir la concertation, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme et d'en définir les modalités comme suit:

- mise à disposition du dossier
- organisation d'une réunion publique
- mise à disposition du public un registre lui permettant de consigner ses observations
- organisation d'une exposition temporaire
- porté à connaissance du public des réunions et mesures d'information susvisées par voie d'affiches apposées en mairie et sur le territoire de la commune, ainsi que par avis diffusés dans le bulletin municipal.

De prendre en considération le projet d'aménagement, au titre de l'article L. 111-10 du Code de l'urbanisme, afin qu'il soit possible de surseoir à statuer sur un projet qui viendrait compromettre l'aménagement de la zone.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

- de lancer les études nécessaires sur l'aménagement de cette zone sous forme de Zone d'Aménagement Concerté
- d'ouvrir la concertation, conformément à l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme et d'en définir les modalités comme suit :
 - mise à disposition du dossier
 - organisation de réunions publique
 - mise à disposition du public d'un registre lui permettant de consigner ses observations
 - organisation d'une exposition temporaire
 - porté à connaissance du public des réunions et mesures d'information susvisées par voie d'affiches apposées en mairie et sur le territoire de la commune, ainsi que par avis diffusés dans le bulletin municipal.
- de prendre en considération le projet d'aménagement, au titre de l'article L. 111-10 du Code de l'urbanisme.

Adopté à l'unanimité.

9°) ZAC DU SECTEUR 4AUa DE LA GROUAS ET DE LA PARTIE RESTANTE EN SECTEUR AU ENTRE LE RUISSEAU DU GUE CARRE ET LA ROUTE DE BOIS MARTIN : PROCÉDURE DE CONSULTATION D'AMÉNAGEURS :

Monsieur le Maire rappelle que :

Le Conseil Municipal de CHANGÉ a décidé de lancer l'urbanisation du secteur 4AUa de La Grouas et de la partie restante qui est en secteur AU entre le ruisseau du Gué Carré et la route de Bois Martin classés en zone U du Plan Local d'Urbanisme de la commune, document approuvé par délibération en date du 26 février 2004, sous forme de Zone d'Aménagement Concerté.

Monsieur le Maire informe que :

Il est nécessaire de mettre en concurrence plusieurs candidats dans le but de retenir l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté.

Monsieur le Maire propose :

De lancer une consultation d'aménageurs sur références, permettant de retenir l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté avec lequel Monsieur le Maire engagera une négociation dans le but d'aboutir à la signature d'une convention d'aménagement.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré :

De lancer une consultation d'aménageurs sur références, permettant de désigner l'aménageur de la Zone d'Aménagement Concerté avec lequel Monsieur le Maire engagera une négociation dans le but d'aboutir à la signature d'une convention d'aménagement.

Adopté par 26 voix et 1 abstention

10°) ZAC DU SECTEUR 4AUa DE LA GROUAS ET DE LA PARTIE RESTANTE EN SECTEUR AU ENTRE LE RUISSEAU DU GUE CARRE ET LA ROUTE DE BOIS MARTIN : CRÉATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE :

Monsieur le Maire rappelle

la décision de lancer une consultation d'aménageurs sur références dans le cadre de l'urbanisation sous forme de Zone d'Aménagement Concerté du secteur 4 AUa de La Grouas et de la partie restante qui est en secteur AU entre le ruisseau du Gué Carré et la route de Bois Martin.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

De la nécessité de créer une Commission spécifique permettant la désignation d'un aménageur pour le projet de Zone d'Aménagement Concerté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

De créer une Commission Municipale chargée d'analyser les candidatures et de proposer au Conseil Municipal le lauréat, avec lequel Monsieur le Maire engagera une négociation dans le but d'aboutir à la signature d'une convention d'aménagement.

Le Conseil municipal décide, après en avoir délibéré :

De créer une Commission Municipale chargée d'analyser les candidatures et de proposer au Conseil Municipal le lauréat avec lequel Monsieur le Maire engagera une négociation dans le but d'aboutir à la signature d'une convention d'aménagement.

La Commission Municipale sera composée de l'ensemble des membres de la Commission Urbanisme et de la Commission P.O.S / P.L.U.

Adopté à l'unanimité.

11°) AFFAIRES DIVERSES

a) Démission d'une Conseillère Municipale

Par lettre en date du 8 février 2006, Madame POMMEREUL Marie-Christine, liste « Union Communale » de M. DESBORDES, a informé Monsieur le Maire de sa démission du Conseil Municipal, pour des raisons d'ordre privé. Cette démission a été transmise à Monsieur Le Préfet.

b) Recensement 2006

Le recensement étant terminé, les chiffres provisoires sont les suivants :

- nombre de logements : 2 186 logements (+196 par rapport à 1999)
- population municipale : 5 595 (+ 231 par rapport à 1999)

Le résultat définitif sera connu début 2007

c) Décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal consentie à Monsieur Le Maire :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivité territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 4 mai 2001,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

• Droit de préemption urbain

La commune de Changé, renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

- terrain bâti – le champ de l'Auberderie – AI n° 63 - 3 069 m²
- terrain non bâti – lotissement Saint Charles – AD n° 229 - 805 m²
- terrain non bâti – le Galeux – AW n° 189 P - 519 m²
- terrain bâti – l'Auneau – le Fromenteau – AV n°67 et 488 - 1 499 m² et 261 m²
- terrain bon bâti – lotissement Saint Charles – AD n° 246 962 m²

12°) QUESTIONS DIVERSES

Les élus de la liste d'opposition ont posé les questions suivantes :

1°) Évolution des interventions de la Police Municipale : bilan de l'année 2005

Moyenne quotidienne du Policier : 8h19 – Comment rémunérez-vous ce dépassement horaire ?

Réponse : Le Policier Municipal bénéficie de R.T.T et de jours de récupération.

2°) Plaine de jeux François Mitterrand

- 80 arbres abattus
- 22 arbres replantés
- 2 haies rasées dont une replantée en espèces qui ne poussent pas

En conséquence, nous demandons la réunion de la commission Environnement Espaces verts afin d'étudier et de proposer au Conseil Municipal, un réaménagement complet et cohérent de la Plaine de jeux François Mitterrand.

Réponse : Si les crédits sont alloués au budget 2006, la commission Environnement sera réunie afin d'étudier le réaménagement de la Plaine de jeux François Mitterrand.

3°) Place Louis Aragon

Les arbres de cette place ayant été supprimés, quelles essences d'arbres envisagez-vous ?

Réponse : Les locataires ne souhaitent pas que des arbres soient replantés au milieu du parking, seuls les 2 grands talus seront réaménagés.

4°) Route du Tertre

Quel est l'avenir de la portion de la route du Tertre, du Pin au giratoire de Gamm Vert ?

Réponse : Cette portion de voie servira de voie de desserte uniquement pour les riverains, ceux-ci seront consultés avant les vacances.

5°) Numérotage hors agglomération

Un numérotage des habitations est-il prévu hors agglomération ? (ex : les Commergeries)

Réponse : De nombreux numérotage de plusieurs lieux-dits ont déjà été réalisés au cours de l'année 2004 (voir conseil du 12 novembre 2003). Il est conseillé d'attendre que les voies qui peuvent être urbanisées soient complétées par des maisons avant d'établir la numérotation.

6°) Offre santé sur la ville de Changé

Le nombre d'habitants est en augmentation, alors que l'offre de santé est en régression, quelles solutions envisagez-vous ?

Réponse : Monsieur DESBORDES a reçu dernièrement deux docteurs de Changé afin d'évoquer ce problème. Monsieur le Maire donne lecture de la lettre de Monsieur le Préfet indiquant que la Communauté de Communes du Sud-Est est en zone déficitaire concernant l'offre de santé des généralistes. Des aides peuvent être octroyées (exonération taxe professionnelle, non imposition d'un nombre de consultations). Une réorganisation, un regroupement est inévitable dans les communes rurales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.